

Règlement du jeu-concours

Jeu-concours Le Festival des livres d'en haut

ARTICLE 1 - Organisation

L'association **Les Libraires d'en haut**, organisatrice du jeu, propose un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, accessible via Instagram et Facebook (ci-après « les réseaux sociaux »).

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique, sans condition d'âge, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres de l'association organisatrice et de leurs familles. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Une seule participation par personne est autorisée.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Pour participer au jeu, les participants doivent :

- Se rendre sur les réseaux sociaux du **Festival des livres d'en haut**,
- Commenter la publication du jeu-concours en identifiant deux personnes distinctes,
- Liker la publication du jeu-concours,
- S'abonner aux réseaux sociaux du Festival des livres d'en haut et des Libraires d'en Haut

Toute participation incomplète ou comportant des informations erronées ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 4 - Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant respecté l'ensemble des conditions de participation prévues à l'article 3.

1 seul.e gagnant.e sera désigné.e dans la story de chaque réseau social du festival (soit Facebook et Instagram) le 14/09/2026.

Le·La gagnant.e sera contacté·e par message privé pour connaître les modalités de retrait du bon d'achat.

ARTICLE 5 - Dotation

Le jeu-concours est doté de la récompense suivante :

- **Un bon d'achat d'une valeur de 25 euros**, valable uniquement pendant le Festival des Livres d'en Haut.

Le bon d'achat :

- ne peut donner lieu à une contrepartie financière,
- n'est ni échangeable, ni remboursable,
- est valable uniquement le samedi 3 octobre 2026, pendant le Festival des Livres d'en Haut, à la Gare Saint Sauveur - 17 Bd Jean-Baptiste Lebas, 59800 Lille
- est utilisable une seule fois,
- est valable auprès des exposants participant au Festival des Livres d'en Haut selon les modalités définies par l'organisateur.

ARTICLE 6 - Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnement du réseau Internet,
- problème technique empêchant la participation,
- perte ou retard des communications électroniques.

ARTICLE 7 - Données personnelles

Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre du jeu-concours.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles en contactant l'organisateur.

Les données ne sont ni vendues ni transmises à des tiers.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par, ni associée à Meta, Facebook ou Instagram. Les informations communiquées par les participants sont fournies à l'organisateur et non à Meta.

ARTICLE 8 - Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 9 - Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site internet du Festival des Livres d'en Haut (<https://www.festivaldeslivresdenhaut.com/>) pendant toute la durée du jeu.